

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 13 octobre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201016-12 : Remplacement / déplacement conduite distribution AEP hameau de La Grenonière, actualisation

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20200529-03 du 29 mai 2020 par laquelle il a été décidé d'engager le remplacement / déplacement d'une conduite de distribution AEP au hameau de La Grenonière.

Suite aux premières investigations du SIVOM du Valbonnais-Beaumont, devant réaliser les travaux, des modifications par rapport au projet initial sont apparues nécessaires et nous avons sollicité un chiffrage actualisé. Par ailleurs, des précisions ont été obtenues de la part des financeurs.

Madame le Maire propose ainsi d'actualiser le plan de financement comme suit, et précise que seule la partie « AEP » est éligible à aides publiques.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Remplacement / déplacement conduite (partie AEP)	12 228,03 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	6 114,02 €	47 %
Remplacement / déplacement conduite (partie trop-plein)	870,37 €	Département de l'Isère	2 445,61 €	19 %
		Autofinancement commune	4 538,77 €	34 %
Total dépenses	13 098,40 €	Total recettes	13 098,40 €	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir le projet tel que présenté ci-dessus, **approuve** le plan de financement et sollicite une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC) d'un montant de 6 114,02 €, et une aide du Département de l'Isère d'un montant de 2 445,61 €, et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, au registre sont les signatures, pour expédition conforme.

**Le Maire,
Nicole FAURE**